CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E92069** **VALABLE JUSQU'AU** **16/04/2027**

ÉDITÉ LE 24/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2004

Raison sociale : GASCON TRAVAUX BTP

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/02/2025
Capital : 20 000

444 RUE NICOLAS KOECHLIN
PARC D'ACTIVITES DU PAYS DE THANN
68700 ASPACH-MICHELBACH

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ASPACH-MICHELBACH 2004 B 380
Siret : 453 507 113 00026
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 4201027
Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1288784

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1288784
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 09 65 28 83 92 **Fax :** 03 89 53 58 02
Portable :
Responsabilité légale :
GASCON TRAVAUX BTP DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE / GASCON TRAVAUX BTP DIRECTEUR GÉNÉRAL / LUTOLF THOMAS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :
E-mail : secretariat@gascon-btp.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 087 595 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	7	08/04/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/03/2026 11:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.